

Pour diffusion immédiate
Le 5 décembre 2006

LE PROCUREUR GÉNÉRAL CRÉE UN NOUVEAU PRIX DE DISTINCTION POUR LES SERVICES AUX VICTIMES

Le Prix de distinction récompense des services exceptionnels pour les victimes

OTTAWA – Un nouveau prix, récompensant des réalisations exceptionnelles par des personnes qui fournissent des services aux victimes, a été créé par le procureur général, Michael Bryant, lors du Sommet sur les victimes, à Ottawa, aujourd'hui.

Les nominations pour le nouveau prix, qui porte le nom de Prix de distinction du procureur général pour les services aux victimes, seront acceptées dès janvier 2007, et les premiers prix seront décernés au printemps.

« Les victimes en Ontario sont bien servies par de nombreux professionnels et bénévoles dévoués qui leur prodiguent une aide précieuse quand elles en ont le plus besoin », a expliqué M. Bryant. « Ce nouveau prix récompense le dévouement et la créativité de ces professionnels et bénévoles, ainsi que les victimes qui ont eu le courage de venir chercher de l'aide dans l'espoir de se forger un meilleur avenir, pour elles et pour leurs familles et collectivités. »

M. Bryant a annoncé cinq catégories de prix, qui peuvent être décernés à des particuliers ou à des organismes en Ontario. Les candidats peuvent être nommés par des pairs, par des groupes de défense et d'aide aux victimes, ou par des particuliers.

Les présentations de candidature seront acceptées dans les catégories suivantes :

- Victimes et autres personnes personnellement touchées par un acte criminel qui ont sensibilisé le public à la situations des victimes dans la province;
- Fournisseurs de services qui ont rendu des services exceptionnels à des victimes d'actes criminels;
- Professionnels sur le terrain qui ont élaboré et mis en œuvre des programmes et projets de services aux victimes les plus innovateurs;
- Bénévoles qui ont fait don de leur temps et de ressources personnelles pour aider des victimes;
- Jeunes qui aident des victimes ou contribuent à la prévention de la revictimisation dans leur collectivité par le biais d'initiatives individuelles ou collectives.

Les présentations de candidature seront examinées par un comité composé de représentants du milieu des services aux victimes, du ministère du Procureur général et de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels.

« L'Office des affaires des victimes d'actes criminels est ravi de contribuer à la mise en place de ces récompenses importantes qui honorent ceux et celles qui viennent en aide aux victimes », a affirmé Ruth Campbell, présidente de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels. « Nous sommes particulièrement contents de participer à ce programme de prix parce qu'il reflète l'un des principaux engagements de notre organisme, qui est d'encourager la sensibilisation au traitement des victimes d'actes criminels et aux moyens de prévenir la revictimisation. »

L'Office des affaires des victimes d'actes criminels est un organisme indépendant du ministère du Procureur général, dont la mission est de recommander au procureur général des moyens de faire respecter les principes énoncés dans la Déclaration des droits des victimes et de le conseiller sur de nombreuses autres questions concernant les victimes d'actes criminels.

« Reconnaître l'excellence et des réalisations exceptionnelles est un moyen de hisser la barre encore plus haut, d'assurer que les victimes reçoivent des services encore meilleurs qu'avant », a ajouté M. Bryant.

À la fin de son mandat, le gouvernement McGuinty aura dépensé plus pour les services aux victimes, en quatre ans, que le gouvernement précédent ne l'a fait en huit ans. Depuis 2003, le gouvernement a débloqué 252 millions de dollars pour des soutiens et services aux victimes à travers la province.

« L'investissement de l'Ontario dans les services aux victimes est une bonne nouvelle pour les professionnels et les bénévoles qui travaillent dur pour aider les victimes et leurs familles », a fait remarquer Audette Shephard de United Mothers Opposing Violence Everywhere (UMOVE). « Je suis ravie que grâce à ces prix de distinction, ceux et celles qui offrent aux victimes des services efficaces et en temps utile, se verront décerner les honneurs qu'ils méritent. »

Des renseignements détaillés sur le programme de prix, notamment sur les critères applicables, le processus de présentation de candidature et les formulaires de présentation de candidature, seront publiés au début de la nouvelle année sur le site du ministère, à www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca. Ils seront également distribués directement aux victimes par l'intermédiaire du Secrétariat ontarien des services aux victimes qui relève du ministère du Procureur général.

- 30 -

Renseignements :
Greg Crone
Ministère du Procureur général
Bureau du ministre
416 326-1785

Valérie Hopper
Ministère du Procureur général
Direction des communications
416 326-2202

Available in English